

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-403 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2021-401

Lors de la réunion du 17 mai 2021, le conseil municipal a adopté le règlement 2021-403, concernant les animaux sur le territoire de la municipalité de Larouche et abrogeant le règlement 2021-401.

Voici les grands sujets dont traite ce règlement:

▶ Les animaux autorisés sur le territoire et le nombre autorisé ▶ Les odeurs ▶ L'obligation d'une longe
▶ Le transport ▶ Les animaux blessés ou malades ▶ L'abandon d'animaux ▶ Les animaux morts et les animaux mis à mort ▶ Les maladies contagieuses ▶ Les animaux errants ▶ Les morsures ▶ La maîtrise d'un animal ▶ Le trouble et le bruit ▶ Les plaintes ▶ Les dommages causés par un animal
▶ Les excréments ▶ Les combats d'animaux ▶ Le piégeage et l'empoisonnement ▶ Les pigeons, écureuils et autres animaux en liberté ▶ Les œufs et nids d'oiseaux ▶ L'équitation ▶ Les événements
▶ La baignade ▶ Les ordures ménagères ▶ Les endroits où la présence de chiens est interdite ▶ Les aires de jeux ▶ Les oiseaux migrateurs ▶ Les licences pour chiens et chats ▶ Les nouveaux arrivants
▶ Les exemptions et exceptions ▶ Les médaillons et certificats ▶ Le port ou l'altération du médaillon
▶ Les chiens errants ▶ Les zones interdites aux chiens ▶ La capture et la mise en fourrière ▶ Les chiens de garde ou de protection ▶ Les chiens potentiellement dangereux ▶ Les conditions de garde temporaire ▶ Les responsabilités du gardien ▶ Les sanctions ▶ Les frais.

Ce règlement est déposé au bureau du directeur général de la municipalité, 610, rue Lévesque, bureau 205, à Larouche, ou vous pouvez en prendre connaissance pendant les heures de bureau. Vous pouvez aussi le consulter sur le site web de la municipalité (larouche.ca).

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sauf le TITRE V, articles 37 à 49 et le TITRE XII article 72, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

DONNÉ À LAROUCHE, ce premier jour de juin 2021.



Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil le 1^{er} juin 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le premier jour de juin 2021.



Martin Gagné,
directeur général et secrétaire-trésorier